



CONDITIONS GENERALES

1. Application
Nos conditions générales, reprises ci-dessous, sont réputées être acceptées par nos clients par le fait de placer une commande. Ces conditions ne peuvent être modifiées que dans un contrat écrit entre Inter2Face et son client.
2. Délais
Au cas où des délais ont été convenus pour la livraison de matériels et/ou de services, nous nous engageons à les respecter, toutefois sans admettre aucune responsabilité pour des livraisons retardées ou devenues impossibles à cause de facteurs échappant à notre contrôle.
3. Conditions de paiement
Nos factures sont payables au comptant, sauf si un délai est accordé explicitement.

Tout retard de paiement donne lieu de plein droit et sans sommation à une augmentation de la facture avec un intérêt de retard de 1% par mois commencé, à partir de la date d'échéance de la facture.

De plus, tout retard de paiement entraînera de plein droit le débit d'une indemnité complémentaire de 15 %, sans toutefois que cette indemnité puisse être inférieure à 50 €, en application des articles 1152 et 1229 du Code Civil.

La protestation d'une facture doit être envoyée par une lettre recommandée dans les 7 jours après réception.
4. Défaut de paiement
Inter2Face se réserve le droit de suspendre la livraison de ses services si le client ne respecte pas les conditions de paiement en vigueur.
5. Transfert de propriété
Les matériels livrés restent notre propriété jusqu'au moment du paiement intégral du prix de vente avec tous ses accessoires (frais, taxes, intérêts de retard, ...). Le risque concernant les matériels est néanmoins à charge du client dès la livraison.
6. Contrôle du chantier
Le client se porte garant du stockage en sûreté des matériels, fournis par Inter2Face pendant les travaux et jusqu'à la livraison officielle et est responsable du contrôle sur l'accès du chantier. En cas de vol ou d'endommagement de matériels, le client est tenu de prendre charge de la perte.
7. Location de matériels
Le matériel loué par Inter2Face est et reste sa propriété. Le client s'engage à restituer ces matériels en bon état. Si le client est en défaut, il indemniserà Inter2Face jusqu'à concurrence du prix de vente, le cas échéant moins le prix de location déjà payé.
8. Annulation par le client
Au cas où le client annule l'ordre, accordé contractuellement à Inter2Face, il est obligé de payer des dommages s'élevant à 25 % de la valeur des produits et services commandés.
9. Liberté de choix de matériels
Pour les projets clé en main nous nous réservons le droit de déroger à nos plans synoptiques et choix de matériels, indiqués dans notre offre. Le cas échéant, nous respectons la conformité des nouveaux matériels avec l'application désirée et le budget global original.
10. Augmentation de prix
Au cas où un de nos fournisseurs effectue une augmentation de ses prix d'au moins 5% entre la date de notre offre et la date de la commande, nous nous réservons le droit de facturer cette augmentation à notre client.
11. Garantie
En cas de projets clé en main, une garantie d'un an est valable pour la durabilité de la composition par Inter2Face de plusieurs éléments et de l'application ainsi réalisée. Cette période commence à la date qui peut être acceptée raisonnablement comme la fin de la mission, malgré la date de la livraison officielle.

La garantie est supprimée si le client n'a pas respecté ses obligations, mentionnées ci-après dans l'article 12 ou s'il avère que le problème est causé par une circonstance externe ou par un tiers.

Au cas où Inter2Face fournit du matériel (hardware) en qualité de revendeur, uniquement les conditions de garantie du fabricant sont valables. Si désiré nous assistons le client pour invoquer l'application de cette garantie, toutefois sans aucune extension ou modification aux conditions du fabricant. Les frais qui peuvent résulter de cette réclamation (ex. frais d'envoi ou de déplacement) sont à charge du client.



Notre propre hardware I2F MediaBox est garanti pendant 3 ans à partir de la date d'achat, pour des défauts de matériel ou de construction. La réparation ou le remplacement se fait sur place pour une distance de moins de 120 km de Leuven ou si un contrat d'entretien a été conclu. Dans d'autres cas le client rapporte le matériel.

Seulement si Inter2Face installe le logiciel I2F Media Products sur du matériel, une garantie de 3 ans à partir de la date d'achat pour le logiciel est d'application. Cette garantie comprend le bon fonctionnement du logiciel pour des programmes qui ont été faits par Inter2Face même ou par le client, s'il peut démontrer qu'il a utilisé le logiciel fourni selon les conditions de l'offre ou selon un modèle d'application que Inter2Face a mis à sa disponibilité ou, si les circonstances susdites ne sont pas d'application, s'il a respecté la documentation et les manuels qui lui ont été fournis.

Le client est responsable pour des modifications ou remplacements de matériel. Inter2Face n'est pas responsable de dommage ou de travaux non prévus à cause de l'installation de logiciel supplémentaire qui n'a pas été conseillé ni approuvé explicitement par elle.

Inter2Face n'accepte aucune responsabilité pour une application, une installation ou une intégration quelconque réalisée par le client ou ses exécuteurs ni pour les modifications de la programmation du logiciel faites par le client ou ses exécuteurs.

Par le fait d'utiliser ce logiciel, le client accepte les conditions de la licence qui sont d'application spécifiquement ainsi que les présentes conditions générales.

En cas de livraison de notre logiciel avec une clé USB pour sa protection, la perte de la clé compte pour la perte de la licence du logiciel. Une clé dédommagée peut être remplacée contre une indemnité pour le remplacement et/ou l'envoi.

12. Bon père de famille

A chaque instant, le client s'engage à manier les matériels fournis comme un bon père de famille et de prendre les précautions nécessaires pour éviter du dommage.

Il prend soin entre autres de la ventilation suffisante, de l'alimentation en électricité régulière sans pointes et baisses et de la prévention d'humidité, de froid excessif et de chaleur excessive. Il prend toutes les mesures en général pour protéger et maintenir les matériels électroniques sensibles. Le dommage qui sort du non-respect de ces règles ainsi que le dommage causé par un usage impropre ou faux, l'usure normale, des accidents ou du vandalisme est au compte du client.

13. Service clients

Nos services après vente peuvent comprendre entre autres : une formation de quelques personnes désignées par le client, notre assistance pour l'application de notre logiciel, la fourniture d'un manuel d'instructions sur mesure pour le service et l'entretien optimal de l'installation livrée. Tout autre service peut être convenu entre le client et Inter2Face. Sauf expressément indiqué autrement, une rémunération raisonnable est stipulée pour notre service clients.

14. Documentation

Toute la documentation et l'information que nous mettons disponible sur notre site Web ou sous forme de brochures, manuels et autres, ont été rédigées de notre mieux et sont modifiables à chaque moment. Inter2Face ne peut pas être rendue responsable pour des lacunes, des erreurs ou des fautes typographiques éventuels.

15. Droit de propriété intellectuelle

Le logiciel I2F Media Products a été créé entièrement par Inter2Face. Il ne peut d'aucune façon être copié, multiplié ou falsifié, par « reverse engineering » ou autrement. Seulement la création d'un back up peut être admise, sans que cela donne le droit d'utiliser doublement une licence.

16. Responsabilité solidaire

Le client et ses ayants droits sont responsables solidairement pour la bonne exécution de ces conditions générales et, le cas échéant, du contrat particulier convenu entre le client et Inter2Face.

17. Juridiction

En cas de contestations, les tribunaux de Leuven, Belgique, seront exclusivement compétents. Les lois belges sont applicables.

Dernière mise à jour avril 2009